

Bolivie, commission : PNUD Comment renouveler les actions pour mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes ?

L'Assemblée générale

*Révélant* les 138 millions d'enfants qui ont exercé une activité économique en 2024 d'après un rapport publié en juin 2025 par l'UNICEF ET l'OIT (Organisation International du Travail),

*Rappelant* la Convention n° 182 qui requiert des États qui l'ont ratifiée qu'ils prennent des mesures immédiates, efficaces pour abolir les pires formes de travail des enfants et qui exige que les travailleurs soient informés sur les risques qu'ils encourent à travailler dans de pénibles conditions tel que le froid et/ou la famine,

*Louant* l'instauration de la journée mondiale contre le travail des enfants instaurée le 12 juin, par l'OIT en 2002 mais conscient qu'elle ne signifie pas une fin au combat pour les droits de l'enfance et qu'il est primordial de garder à l'esprit qu'il faut faire de ce combat une priorité,

*Saluant* que le taux de scolarisation global dans les régions en développement a atteint 91 % en 2015,

*Soulignant* qu'il reste impératif d'augmenter ce taux dans des régions plus reculées du monde telle que l'Afrique Subsaharienne,

*Conscient* du statut juridique des enfants réfugiés et des difficultés que cela engendre sur les inscriptions à l'École,

*Constatant* avec préoccupation que l'égalité des sexes à l'école n'est pas encore acquise dans l'ensemble des pays,

*Convaincu* que l'objectif d'éducation primaire et secondaire gratuite pour 2030 est envisageable d'après les documentations du PNUD,

*Profondément soucieux* du niveau d'éducation des enfants dans le monde, et estimant que l'éducation doit être un pilier solide pour l'enfant et le futur des nations,

*Demande aux États :*

- 1- De financer plus de campagnes scolaires dans le but de prévenir la dérive des enfants dans le travail ;
- 2- De fournir du matériel scolaire pourrait améliorer les conditions d'éducation des enfants et ainsi les protéger des pires formes de travaux ;
- 3- Une scolarisation des enfants en situation irrégulière dans les pays économiquement développés. Cela pourrait favoriser la pluralité des profils d'élèves et contribuer ainsi à la réhausse des taux d'alphabétisations des pays économiquement développés et bien sûr éviter leurs embrigadements dans les armées des belligérants ;

- 4- A chaque pays d'informer de nouveau sur les dangers du travail des enfants, ainsi que d'invités les familles à scolarisé leurs enfants et mettant fortement en avant les avantages de l'alphabétisation des enfants dans l'optique de les éloigner du travail illégal ;